

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 JANVIER 2017, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est absent monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Jacques Malenfant et la greffière, Me Julie Waite.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 16 janvier 2017 ouverte.

**RÉSOLUTION
2017-01-001**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié, soit par l'ajout des points :

- 13.1 Appui au maire de l'Île-d'Anticosti
- 13.2 Demande d'une carte de crédit – Monsieur Jacques Malenfant, directeur générale intérimaire

et par la demande de retrait du point 8.1 de l'ordre du jour par monsieur le conseiller Luc Lamoureux,

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote pour le retrait.

A VOTÉ EN FAVEUR : Monsieur le conseiller Luc Lamoureux

ONT VOTÉ CONTRE : Madame la mairesse Danielle Lavoie, mesdames les conseillères Clarisse Viens et Sophie Bourassa, messieurs les conseillers Jean-Marc-Fortin et Nelson G. Tremblay

Ce point 8.1 est maintenu à l'ordre du jour et est retiré, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, à 22h12.

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal

3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2016
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2016
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 13 décembre 2016
 - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 janvier 2017
4. Avis de motion
5. Réglementation
6. Administration générale
 - 6.1 Renouvellement de la cotisation et de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec et à son Carrefour du Capital humain
 - 6.2 Désignation d'une responsable – Fourniture de soutien en technologies de l'information
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 13 décembre 2016 au 9 janvier 2017
 - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2017-01-01
8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Demande d'implantation d'une antenne de télécommunication – 120, rue Bellevue – Autorisation de signature
9. Travaux publics
 - 9.1 Autorisation à la Firme Groupe-conseil Génipur inc. de présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de formuler la demande de certificat d'autorisation au nom de la Ville et de procéder à toutes autres demandes nécessaires au projet auprès des organismes ciblés dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructure des rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George
 - 9.2 Autorisation à la Firme Beaudoin Hurens inc. de présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de formuler la demande de certificat d'autorisation au nom de la Ville et de procéder à toutes les autres demandes nécessaires au projet auprès des organismes ciblés dans le cadre des travaux de réfection de la piscine municipale et de la construction d'un nouveau bâtiment municipal
 - 9.3 Études géotechniques et échantillonnages environnementaux – Travaux de reconstruction des rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Labo Montérégie

10. Famille, culture et loisir
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h41 à 21h58 et de 22h12 à 22h32 :

- | | |
|-------------------------------|---|
| 1. Louis Côté | Telus |
| 2. Gérard Schafroth | Ordre du jour de la séance
Telus
Comptes à payer |
| 3. Gilles Caron | Telus |
| 4. Karine Potvin | Telus |
| 5. Jean-René Latulippe | Telus |
| 6. Nathalie Prévost | Telus |
| 7. Paul Dougall | Telus |
| 8. Marc-André Lamonde | Telus |
| 9. Evelyne Roy | Telus |
| 10. Nathalie Petit | Telus |
| 11. Louis Côté | Telus |
| 12. Daniel Massicotte | Telus |
| 13. Éric Saillant | Telus |
| 14. Philippe Biron | Telus |
| 15. Louise Casavant | Telus |

Note de la séance :

Suspension de la séance de 21h58 à 22h11.

Reprise de la première période de questions à 22h12.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la mairesse Danielle Lavoie salue les citoyennes et citoyens et, en ce début d'année 2017, leur adresse, au nom du conseil municipal et celui du personnel de la Ville, ses meilleurs vœux pour l'année qui commence.

Elle ajoute que la paix, la sérénité et la santé remplissent leur cœur et leur esprit tout au long de l'année. Nous en avons tous besoin.

Depuis le 19 décembre, à part l'hiver qui nous joue des tours (les climatosceptiques seront confondus...), madame la mairesse souligne qu'il y a quelques bonnes et moins bonnes nouvelles à leur annoncer, soit :

a) Catégorie – Bonnes nouvelles

1. Patinoires

Nos patinoires étaient dans une forme exemplaire jusqu'à ces derniers jours. La qualité de nos deux patinoires était sans égal et attirait beaucoup de citoyens depuis son ouverture le 15 décembre dernier. Au nom de tout le conseil, madame la mairesse félicite toute l'équipe d'entretien des patinoires qui fait un travail exceptionnel. Cette bonne nouvelle nous a été transmise par le directeur du Service des travaux publics, monsieur François Méthot-Borduas. Avec le froid qui revient, nos patineurs pourront s'en redonner à cœur joie.

2. Inauguration du parc de la Pointe-Valaine

L'inauguration du parc de la Pointe-Valaine prend forme. Madame Lavoie indique qu'elle aura lieu le 10 juin 2017 et que nous pourrions accueillir un peu plus de 200 personnes *OPARK!* Danse, costumes, exposition historique seront au rendez-vous. Madame la mairesse invite les gens à noter cette date à leur agenda puisque des réservations seront requises.

3. Camion – Dix roues

Madame Lavoie souligne que le nouveau dix (10) roues fait le mois de janvier du calendrier EDF qui est distribué dans toutes les municipalités et entreprises clientes d'EDF. Elle précise EDF est le plus gros constructeur d'équipements lourds au Québec. Au nom de monsieur François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics et au nom du conseil, elle remercie monsieur Pascal Gosselin, mécanicien, pour son excellent travail dans le dossier!

b) Catégorie – Mauvaises nouvelles

1. Décès – Feu Marcel Lacoste

Madame la mairesse fait part du décès prématuré de feu Marcel Lacoste, ex-maire de la Ville de 1982 à 1989. Un hommage touchant a été adressé à son épouse madame Andrea Robertson et à sa famille, le 6 janvier dernier. Malheureusement, madame la mairesse n'a pu assister aux funérailles à l'église Notre-Dame du Bon-Conseil, le lendemain, mais madame Clarisse Viens y était. Le conseil se penche actuellement sur une façon significative de reconnaître son héritage pour l'ensemble de notre communauté. Toute notre sympathie va pour madame Andréa Robertson et sa famille.

2. Démissions

Madame Lavoie informe l'auditoire que nos deux bons François nous quittent.

Monsieur François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics, vient d'accepter un poste dans une ville plus importante à titre de directeur du Service des travaux publics. Évidemment, nous perdons un bon chef compétent et créateur qui a su réaliser ses mandats avec brio. Au nom du conseil et du personnel, madame Lavoie le remercie sincèrement pour ses loyaux services. Elle ajoute espérer qu'il nous rendra visite pour prendre des nouvelles...

Monsieur François Bienvenu, inspecteur au Service de l'urbanisme, doit aussi nous quitter pour des raisons familiales. Madame Lavoie précise qu'encore là, ce François fut fort apprécié pour sa compétence et sa grande diplomatie envers les citoyens. Au nom du conseil municipal et de tout le personnel, nous le remercions sincèrement et qu'il ne nous oublie pas!

Madame Lavoie traite de deux (2) autres dossiers, soit :

Plateforme OPARK

Madame Lavoie spécifie que la plateforme OPARK est en pleine forme. Elle demande aux citoyens de suivre attentivement nos événements et de s'inscrire à OPARK.... Puisque c'est gratuit, à jour et madame Stéphanie Julien, responsable des communications, veille au grain et les relancera très souvent. Madame Lavoie soulève que les jeux d'hiver sont encore au menu et de ne les manquer.

Code d'éthique et de déontologie des élus

Enfin, pour donner suite aux séances extraordinaire et ordinaire du 19 décembre dernier, madame Lavoie rappelle au public que tous leurs élus sont soumis à un code d'éthique leur prescrivant respect entre eux, probité et intégrité, notamment dans toutes leurs actions et interventions. Par ailleurs, elle souligne qu'à titre de première magistrate, elle se fait un devoir de se rappeler régulièrement les diverses prescriptions contenues dans le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Otterburn Park, une obligation légale.

Madame la mairesse remercie le public de leur attention et leur souhaite une agréable soirée.

RÉSOLUTION 2017-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2016

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2016, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2017-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2016

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2016, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ MUNICIPALE TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 13 décembre 2016.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 JANVIER 2017

Est déposé le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 janvier 2017.

**RÉSOLUTION
2017-01-004**

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ET DE L'ADHÉSION À L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET À SON CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN**

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec invite la Ville à renouveler son adhésion pour l'année 2017 au coût de 5 062,56 \$, taxes applicables incluses et suggère une adhésion supplémentaire au Carrefour du Capital humain au montant de 6 658,20 \$, taxes applicables incluses;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville verse à l'Union des municipalités du Québec, pour l'année 2017, un montant de 11 720,76 \$, taxes applicables incluses, pour son renouvellement.

**RÉSOLUTION
2017-01-005**

**DÉSIGNATION D'UNE RESPONSABLE – FOURNITURE DE SOUTIEN EN TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT que les Villes de Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand et Otterburn Park et la municipalité de Saint-Jean-Baptiste ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, chaque partie a consenti à partager des ressources humaines en technologie de l'information et à payer les frais conséquemment, afin de combler les besoins respectifs de chacune d'elle et réduire les coûts;

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer toutes les demandes de support formulées par la Ville aux employés attitrés au poste de soutien en technologies de l'information pour notamment, en contrôler les coûts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une autre responsable des communications entre la Ville et cesdits employés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal désigne Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe, en sus des employés de la Ville déjà désignés, responsable des communications et de la coordination de toute demande de support informatique pouvant influencer le mode de performance des archives municipales, auprès des employés attitrés au poste de soutien en technologies de l'information et ce, afin qu'elle puisse assurer les suivis appropriés relevant de ses responsabilités en lien avec la division des archives municipales.

**RÉSOLUTION
2017-01-006**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 13 DÉCEMBRE 2016 AU
9 JANVIER 2017**

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 13 décembre 2016 au 9 janvier 2017 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements 24 211,65 \$
Budget 2016 : 20 968,92\$
Budget 2017 : 3 242,73 \$

Liste au 9 janvier 2017 Chèques n^{os} 15932 à 15957 28 920,71 \$
Budget 2016 : 18 749,84 \$
Budget 2017 : 10 170,87 \$

Chèques n^{os} 15958 à 16048 1 353 199,44 \$
Budget 2016 : 132 825,95 \$
Budget 2017 : 1 220 373,49 \$

Déboursés par retraits bancaires 467 157,16 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 873 488,96 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2017-01-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2017-01-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2017-01-007

AUTORISATION À LA FIRME GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC. DE PRÉSENTER LES PLANS ET DEVIS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE FORMULER LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU NOM DE LA VILLE ET DE PROCÉDER À TOUTES AUTRES DEMANDES NÉCESSAIRES AU PROJET AUPRÈS DES ORGANISMES CIBLÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURE DES RUES LAURIER, DU PRINCE-ARTHUR ET DU PRINCE-GEORGE

CONSIDÉRANT que la Ville veut réaliser des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, la réalisation des travaux est soumise, entre autres, à l'obligation d'obtenir toute autorisation et/ou approbation préalable auprès des différents paliers gouvernementaux dont notamment, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (ci-après MDDELCC), la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Pêches et Océans Canada et/ou tout autre organisme public;

CONSIDÉRANT que ces travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite, par conséquent, mandater la firme Groupe-conseil Génipur inc. afin de préparer et de présenter auprès de tous les paliers gouvernementaux précités, lorsque requis, toute demande d'autorisation et/ou d'approbation dans le cadre du projet des travaux de réfection d'infrastructures des rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également d'autoriser la firme Groupe-conseil Génipur inc. à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation et/ou d'approbation, notamment les plans et devis;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposée par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal autorise la greffière ou en son absence, le directeur général intérimaire, à signer une attestation de conformité à l'effet que la réalisation desdits travaux de réfection d'infrastructures ne contreviennent à aucun règlement municipal de la Ville;

QUE la Ville autorise la firme Groupe-conseil Génipur inc. à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis au MDDELCC, afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures, tel que mentionné précédemment, et ce, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (*L.R.Q., chapitre Q-2*) ainsi que tout autre document ou renseignement à tous les paliers gouvernementaux précités, lorsque requis;

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur indiquant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le MDDELCC;

QUE les fonds nécessaires au paiement des frais engendrés par la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-411 Honoraires scientifiques et de génie.

**RÉSOLUTION
2017-01-008**

AUTORISATION À LA FIRME BEAUDOIN HURENS INC. DE PRÉSENTER LES PLANS ET DEVIS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE FORMULER LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU NOM DE LA VILLE ET DE PROCÉDER À TOUTES LES AUTRES DEMANDES NÉCESSAIRES AU PROJET AUPRÈS DES ORGANISMES CIBLÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PISCINE MUNICIPALE ET DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Ville veut réaliser des travaux de réfection de la piscine municipale et de construction d'un nouveau bâtiment municipal adjacent à cette infrastructure;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, la réalisation des travaux est soumise, entre autres, à l'obligation d'obtenir toute autorisation et/ou approbation préalable auprès des différents paliers gouvernementaux dont notamment, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (ci-après MDDELCC), la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Pêches et Océans Canada et/ou tout autre organisme public;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite, par conséquent, mandater la firme Beaudoin Hurens inc. afin de préparer et de présenter auprès de tous les paliers gouvernementaux précités, lorsque requis, toute demande d'autorisation et/ou d'approbation dans le cadre du projet des travaux de réfection de la piscine municipale et de construction d'un nouveau bâtiment municipal adjacent à cette infrastructure;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également d'autoriser la firme Beaudoin Hurens inc. à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation et/ou d'approbation, notamment les plans et devis;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposée par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville autorise la firme Beaudoin Hurens inc. à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis au MDDELCC, afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux, tel que mentionné précédemment, et ce, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (*L.R.Q., chapitre Q-2*) ainsi que tout autre document ou renseignement à tous les paliers gouvernementaux précités, lorsque requis;

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur indiquant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le MDDELCC;

QUE les fonds nécessaires au paiement des frais engendrés par la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-411 Honoraires scientifiques et de génie.

**RÉSOLUTION
2017-01-009**

ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET ÉCHANTILLONNAGES ENVIRONNEMENTAUX – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES RUES LAURIER, DU PRINCE-ARTHUR ET DU PRINCE-GEORGE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – LABO MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée pour effectuer des études géotechniques de la composition des sols et des échantillonnages environnementaux dans le cadre des travaux de reconstruction des rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (transport et taxes applicables inclus)
Labo Montérégie	14 474,79 \$
Groupe ABS	16 762,10 \$
Solmatech inc.	17 059,99 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Labo Montérégie, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 14 474,79 \$, transport et taxes applicables incluses, le tout conformément aux conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-411 Honoraires scientifiques et de génie.

**RÉSOLUTION
2017-01-010**

APPUI AU MAIRE DE L'ÎLE ANTICOSTI

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a émis, le 15 juin 2016, un certificat d'autorisation pour réaliser trois forages avec fracturation hydraulique sur le territoire de la municipalité de l'Île-d'Anticosti;

CONSIDÉRANT que la preuve scientifique prépondérante montre que l'usage de cette technique comporte des risques majeurs pour l'eau potable, l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des résidents et qu'il est susceptible de compromettre le développement économique et social de la communauté, qui repose en grande partie sur les activités de chasse et de pêche;

CONSIDÉRANT que les forages avec fracturation hydraulique peuvent avoir des effets délétères importants sur les ressources hydriques de l'île, dont la dissémination de contaminants dans les rivières à saumon et ultimement dans le fleuve Saint-Laurent, alors que le saumon de l'Atlantique connaît déjà un déclin important;

CONSIDÉRANT que la municipalité de l'Île-d'Anticosti et la MRC de la Minganie ont clairement exprimé leur opposition aux projets de forage, projets qui ont été autorisés sans véritable consultation auprès des élu-e-s directement concernés, ce qui constitue une violation claire des principes énoncés dans la Loi sur le développement durable;

CONSIDÉRANT que le ministère a accordé l'autorisation en passant outre aux obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement des Premières nations présentes sur le territoire de la Minganie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations concernées ont entrepris des démarches pour contester cette autorisation;

CONSIDÉRANT que les enjeux soulevés par cette contestation dépassent de loin les intérêts et préoccupations des seuls résidents de la municipalité de l'Île-d'Anticosti et de la MRC de la Minganie, mais touchent tous les citoyens et citoyennes de toutes les municipalités du Québec.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la mairesse Danielle Lavoie, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville d'Otterburn Park demande à la Fédération québécoise des municipalités :

DE DÉNONCER, lors de son congrès annuel, la décision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques d'autoriser les forages avec fracturation hydraulique et réclamer qu'elle soit annulée;

D'APPUYER les démarches entreprises pour l'annulation du certificat d'autorisation;

D'APPELER toutes les municipalités qui sont membres de la Fédération à soutenir activement la lutte menée par la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations.

**RÉSOLUTION
2017-01-011**

DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT – MONSIEUR JACQUES MALENFANT, DIRECTEUR GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir à certains achats pour les besoins de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour monsieur Jacques Malenfant, directeur général intérimaire, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 5 000 \$.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 22h47 à 23h05 :

1. **Gérard Schafroth**

Dunton Rainville
Fleurs au directeur général
intérimaire
Budget 2017
Ressources humaines

RÉSOLUTION 2017-01-012

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la présente séance soit et est levée à 23h05.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière